



**Secrétariat général  
Service des ressources humaines  
Sous-direction mobilité, emplois, carrières**

**78, rue de Varenne  
75349 PARIS 07 SP  
0149554955**

**Note de service**

**SG/SRH/SDMEC/2014-906**

**19/11/2014**

**Date de mise en application :** Immédiate

**Diffusion :** Tout public

**Cette instruction n'abroge aucune instruction.**

**Cette instruction ne modifie aucune instruction.**

**Nombre d'annexes :** 0

**Objet :** Mobilité vers des postes ouverts au MEDDE

#### **Destinataires d'exécution**

Administration centrale  
Établissements d'enseignement  
Services déconcentrés et établissements publics  
RAPS  
Organisations syndicales

**Résumé :** Information des agents du ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt (MAAF) relative à la publication des postes proposés dans le cadre du cycle de mobilité 2015-5 du ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie (MEDDE).

Les postes proposés dans le cadre du cycle de mobilité 2015-5 du MEDDE seront publiés le 8 décembre 2014 pour les postes des catégories A et A+, et le 12 décembre 2014 pour les postes de catégorie B.

Les agents du MAAF peuvent prendre connaissance de ces postes à l'adresse suivante : <http://mobilite.application.developpement-durable.gouv.fr>.

Ces informations sont également consultables sur le site intranet du MEDDE, accessible via l'intranet du MAAF (rubrique : liens utiles).

**La date limite de candidature est fixée au 7 janvier 2015 pour les agents appartenant aux corps des catégories A et A+, au 9 janvier 2015 pour les agents appartenant aux corps de catégorie B.**

Les agents souhaitant faire acte de candidature sur les postes précités doivent prendre contact avec le service qui propose le poste et remplir le formulaire PM104 (à télécharger sur le site mentionné ci-dessus). Les dates limites de candidature doivent être respectées.

Il est rappelé que les mobilités vers ces postes sont soumises au respect du plafond d'emploi du ministère employeur.

Les candidats adresseront une copie de leur demande de mutation, pour avis, à leur chef de service et, pour information, aux IGAPS coordonnateurs territorialement compétents (pour les services de départ et d'accueil / à la MAPS d'administration centrale pour les postes en administration centrale du MEDDE).

Ils adresseront impérativement une copie de leur demande à leur bureau de gestion, au service des ressources humaines (sous-direction mobilité, emplois, carrière) du MAAF, ainsi qu'à la sous-direction « parcours professionnel et mobilité » du MEDDE.

Pour le ministre et par délégation,  
Le sous-directeur mobilité, emplois, carrières

Signé : Michel GOMEZ